

**Service interministériel
de défense et de
protection civiles**

Affaire suivie par : Astreinte SIDPC
Courriel : pref-sidpc-astreinte-pref69@rhone.gouv.fr

**NIVEAU INFORMATION ET RECOMMANDATION
DE TYPE : POUSSIÈRES DÉSERTIQUES
ZONE : Bassin Lyonnais Nord Isère**

Objet : épisode de pollution atmosphérique

Réf : arrêté cadre départemental n°69-2024-10-16-00006 du 16 octobre 2024

La Préfète vous informe des dispositions concernant l'épisode de pollution atmosphérique en cours.

Les niveaux de particules fines PM10 augmentent progressivement depuis quelques jours en raison de retombées de poussières d'origine désertique. Le pic de retombées est attendu pour ce jeudi 5 mars et la fin de l'épisode est prévue ce vendredi 6 mars.

Les services « Pour action » transmettent ces informations aux établissements qui relèvent de leur compétence.

Les maires répercutent cette information sur les ERP et notamment sur les responsables des établissements publics ou privés les plus sensibles de leur commune : écoles maternelles et primaires, crèches et haltes-garderies, résidences de personnes âgées, centres de loisirs ou de vacances, clubs sportifs en leur rappelant les recommandations sanitaires et comportementales. Des mesures particulières comme le report de certaines manifestations sportives de plein air peuvent être prises.

Recommandations sanitaires

Populations vulnérables

- Limiter les sorties durant la durée de l'épisode ;
- Limiter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues.

Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles, les déplacements habituels ni les pratiques habituelles d'aération et de ventilation, la situation lors d'un épisode de pollution ne justifiant pas de mesures de confinement.
- Dans tous les cas, en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien.

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) :

<http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le(s) site(s) internet de ministère chargé de la santé, ARS, AASQA, ...etc... :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/>

Vous pouvez également consulter les informations disponibles liées au niveau et à la nature des pollens sur le site internet <http://www.pollens.fr/accueil.php> en plus des informations similaires éventuellement diffusées en accompagnement du message d'information et de recommandations.

DESTINATAIRES		
ACTEURS	Pour action	Pour information
CORG	X	
DIPN - CIC	X	
CRS ARAA	X	
CTA-CODIS	X	
ARS	X	
DSDEN/RECORAT/SDJES	X	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	X	
CONSEIL RÉGIONAL		X
MÉTROPOLE DE LYON	X	
DIR CE	X	
DDT	X	
CHAMBRE AGRICULTURE	X	
CHAMBRE DES METIERS	X	
CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L INDUSTRIE	X	
DREAL UD-R	X	
DDPP	X	
DRH – SGC	X	
DDETS volets social et travail	X	
CORALY	X	
SYTRAL	X	
RATP DEV LYON	X	
DSAC-CE	X	
SNA-CE	X	
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES	X	
ASSOCIATION des MAIRES du RHONE et de la Metropole de Lyon	X	
COMMUNAUTES COMMUNES ET AGGLO	X	
CABINET DU PRÉFET – COMMUNICATION	X	
CABINET DU PDDS		X
SG		X
SGA		X
SOUS-PRÉFET VILLEFRANCHE		X
EMIZ		X
PROCUREUR REPUBLIQUE LYON		X
PROCUREUR REPUBLIQUE VILLEFRANCHE		X
MÉTÉO-FRANCE		X
AIR RHÔNE-ALPES		X
OMP DE LYON		X
Astreintes SIDPC ISERE , LOIRE et AIN		X
ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	X	
APRR	X	
ASF	X	
AREA	X	

Pour la préfète
L'agent d'astreinte SIDPC